

RCS : CANNES Code greffe : 0602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CANNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 00532 Numéro SIREN : 912 023 462 Nom ou dénomination : A2J

Ce dépôt a été enregistré le 14/12/2022 sous le numéro de dépôt 7574

A2J

SAS au capital de 1.000 Euros
463, Av. de Tournamy – 06250 MOUGINS
Immatriculée au RCS CANNES 912 023 462

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT DU 07 DÉCEMBRE 2022

PROCÈS-VERBAL

La soussignée,

Mademoiselle Adeline DAUGROIS,

Agissant en qualité de Président de la société **A2J** (la « **Société** »).

A PRIS LES DÉCISIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

1. Remplacement du Directeur Général

DÉCISION N°1 – DÉSIGNATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Suivant un procès-verbal de décisions unanimes des associés pris le même jour, Mademoiselle Adeline DAUGROIS a été désignée par la collectivité des associés en qualité de Président de la Société, en remplacement de Monsieur Jason ACHARD, démissionnaire, et son mandat de Directeur Général a donc pris fin concomitamment.

Conformément aux dispositions de l'article 25 des statuts de la Société relative au Directeur Général, Mademoiselle Adeline DAUGROIS, Président, donne mandat pour l'assister en qualité de Directeur Général à :

Monsieur Jason Stephen Alexandre ACHARD, né le 25 juillet 1992 à GRASSE (ALPES-MARITIMES), de nationalité Française, demeurant et domicilié au 463 Avenue de Tournamy à MOUGINS (06250).

Monsieur Jason ACHARD, ainsi nommé, a fait savoir par avance qu'il accepte les fonctions qui lui sont confiées et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour assumer lesdites fonctions.

Monsieur Jason ACHARD exercera son mandat sans rémunération, jusqu'à une décision collective contraire.

« Bon pour acceptation du mandat de Directeur Général », suivie de la signature

- Acte signé par signature électronique certifiée conforme -

Document signé : PV DP 07122022_A-50366-0712.pdf

Nombre de pages du document : 2 **Signatures :** 2

Réf: A-50366-0712

Emetteur :

Max ERAERTS

max@brumaire-avocats.fr

Signé par	Signature
Jason Achard	
Adeline Daugrois	

Document signé électroniquement, par l'application "e-Actes sous signature privée"

A2J

SAS au capital de 1.000 Euros
463, Av. de Tournamy – 06250 MOUGINS
Immatriculée au RCS CANNES 912 023 462

DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS DU 07 DÉCEMBRE 2022

PROCÈS-VERBAL

Les soussignés,

1. Monsieur Jason ACHARD,

Président de la société **A2J** (la « Société »),

2. Madame Adeline DAUGROIS,

Directeur Général de la Société

Représentant ensemble l'intégralité des 1.000 actions composant le capital social de la Société,

ONT PRIS LES DÉCISIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

1. Remplacement du Président démissionnaire

DÉCISION N°1

REMPLACEMENT DU PRÉSIDENT DÉMISSIONNAIRE

Les associés se sont réunis sans délai, verbalement, et ont choisi de recourir, pour l'expression de la présente décision collective, au présent procès-verbal de décision unanimes des associés conformément à l'alinéa 1^{er} de l'article 29 « Formes et modalités des décisions collectives » des statuts en vigueur.

Les associés ont pris acte de la volonté exprimée verbalement par Monsieur Jason ACHARD, par ailleurs associé, et renouvelée à l'occasion des présentes, de démissionner de son mandat de Président de la Société. Les associés en prennent acte et le déchargent du délai de préavis statutaire prévu à l'article 24, II, des statuts en vigueur.

Les associés décident unanimement de désigner, en remplacement de Monsieur Jason ACHARD, et à compter de ce jour, pour une durée de deux années, soit jusqu'au 06 décembre 2024, renouvelable :

Mademoiselle Adeline DAUGROIS, née le 25 mai 1988 à LA ROCHELLE (CHARENTE-MARITIME), de nationalité Française, demeurant et domiciliée au 463 Avenue de Tournamy à MOUGINS (06250)

Mademoiselle Adeline DAUGROIS, ainsi nommée, a fait savoir par avance qu'elle accepte les fonctions qui lui sont confiées et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour assumer lesdites fonctions. Elle exercera son mandat sans rémunération, jusqu'à une décision collective contraire.

Mademoiselle Adeline DAUGROIS, ainsi nommée, voit également son mandat de Directeur Général prendre fin.

« Bon pour acceptation du mandat de Président », suivie de la signature

- Acte signé par signature électronique certifiée conforme -

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés présents, conformément aux statuts en vigueur à ce jour.

Document signé : PV DUA 07122022_A-50345-0712.pdf

Nombre de pages du document : 2 **Signatures :** 2

Réf: A-50345-0712

Emetteur :

Max ERAERTS

max@brumaire-avocats.fr

Signé par	Signature
Jason Achard	
Adeline Daugrois	

Document signé électroniquement, par l'application "e-Actes sous signature privée"